



# Ville des Pavillons-sous-Bois

## DÉCISION N°2022/105

**Objet :** Signature d'une convention de formation pour la journée pédagogique du 25 novembre 2022 de la crèche A Petits Pas sur le thème « Communiquer et transmettre aux familles et aux professionnels »

Le Maire des Pavillons-sous-Bois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2020.00148 du 16 novembre 2020, portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

**Considérant** qu'il convient de satisfaire les besoins de la ville concernant la formation de ses agents,

**Considérant** que la crèche A Petits Pas doit suivre une journée pédagogique sur le thème communiquer et transmettre aux familles et aux professionnels,

**Considérant** la nécessité de signer la convention correspondante,

### DÉCIDE

**Article 1 :** De signer la convention relative à la journée pédagogique de la crèche A Petits Pas avec l'organisme AGAPI, sise 15 rue Martel PARIS (75010) et de conclure ladite convention avec ladite société.

**Article 2 :** Dit que le contrat est conclu pour un montant de 1 000 € TTC.

**Article 3 :** Dit que cette convention est conclue pour la journée du 25 novembre 2022.

**Article 4 :** S'engage à faire part de cette décision au Conseil Municipal lors de la séance la plus proche.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 15 juillet 2022

Le Maire,

Katia COPPI

